



Les délibérations du conseil municipal (30 mai 2016).


Sous la présidence du maire André Ferret, 13 conseillers sont présents, 2 conseillers excusés et représentés.

Subventions 2016 aux associations et autres organismes.

Après un large débat et sur les propositions de la commission temporaire portant l'étude de ce dossier, le conseil municipal a fixé les subventions 2016 :

ACCA : 200 € ; AGORA : 7000 € + 3000 € ; Amicale des anciens pompiers : 300 € ; Amicale des Acacias : 800 € ; Amis école publique : 300 € ; Anciens combattants : 300 € ; APEL école privée : 800 € + 500 € exceptionnels différés ; Artisans et commerçants : 1500 € ; Ass sportive St-Joseph : 800 € ; Ass sportive Jules Romains : 800 € ; Association des jeunes capito : 300 € ; Boule Amicale : 300 € ; Chapteuil Sports Nature : 300 € et 600 € (différés pour l'organisation du capito'trail) ; CCAS repas CLIS : 600 € ; Classes transplantées : 15 € ; Club des aînés (Chapteuil Loisirs) : 300 € ; Club de tennis : 540 € ; Club de Viet Vo Dao : 360 € ; Comité d'animation : 4000 € ; Coopérative scolaire : 1500 € ; Cyclo : 300 € ; Ecurie Vellave : 400 € ; Ensemble vocal Arc en Ciel : 300 € ; Familles Rurales éveil musical : (20 € x4= 80€) et gym enfants : 700 € ; Foyer de ski de fond (club nordique) : 500 €+ 800 € exceptionnels ; Hand : 3800 € + 1500 € exceptionnels; Judo : 640 € ; LACIM : 300 € ; Lecture et Loisirs : 800 € ; Lous Countaires : 300 € ; Meygal rock Festival : 500 € ; Olympic : 7142 € + 145 € exceptionnels+ (500 x 2) différés ; Poneys acrobates : 500 € ; Sauterelles et Libellules (danse) : 660 € ; Secours catholique : 600 € ; Sport Détente : 300 € ; Sportix : 300 € .
Comité de la résistance : 50 €.





Décision du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion de la communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage et du Meygal.

L'arrêté préfectoral du 6 avril 2016 définit le projet de périmètre de la nouvelle EPCI issue de la fusion des communautés de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage et du Meygal et qui comprend les 22 communes suivantes :

Communes d'Alleyrac, Chadron, Champclause, Chaudeyrolles, les Estables, Fay-sur-Lignon, Freycenet-Lacuche, Freycenet-latour, Goudet, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille, Moudeyres, Présailles, St-Front, St-Martin de Fugères, Salettes, les Vastres ;
Lantriac, Montusclat, Queyrières, St-Julien Chapteuil, St-Pierre-Eynac.
Le CM après avoir délibéré approuve ce projet de périmètre par : 9 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

Motion d'opposition à la fermeture de la trésorerie de St Julien Chapteuil.

Le projet de fermeture de la trésorerie, décision brutale et unilatérale est programmée pour le 1^{er} janvier 2017.

Le CM à l'unanimité s'oppose fermement à cette suppression qui contribuerait à la fragilisation du territoire, priverait les élus d'un partenariat sérieux et qui engendrerait un préjudice pour les collectivités, le bourg centre et les habitants.

Distraction du Régime forestier pour des parcelles forestières (Forêt sectionale de Chanalès, le Fraisse, la Pradette).

L'ONF demande au CM d'extraire du régime forestier la parcelle D489 d'une surface de 13,05 ares portant le périmètre immédiat du captage d'eau potable de Montcharret.

En effet cette parcelle, close et déboisée, n'est pas incluse dans le périmètre de l'exploitation forestière et a été vendue à la commune de Montusclat. Le CM donne son accord.





Déclaration de la commune de St Julien-Chapteuil, hors zone TAFTA.

Le 14 juin 2013, la commission Européenne a obtenu mandat de tous les états membres pour négocier avec les Etats Unis le « Transatlantic Free Trade Area » TAFTA . Cet accord négocié en grand secret cherche à instaurer un vaste marché de libre échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis au détriment de notre modèle social, environnemental et économique, selon les motifs suivants :

- une transparence et des parlements piétinés.
- des normes sociales et environnementales tirées vers le bas.
- un accord commercial à l'encontre de nos politiques publiques, régionales et nationales.
- un accord commercial au détriment de la planète.

Le CM demande à l'unanimité un moratoire sur les négociations et l'ouverture d'un débat national avec pleine participation des collectivités locales et des populations.

Contrat d'assurance des risques statutaires.

Ce contrat d'assurances est lié au Centre de gestion pour une durée de 4 ans. Le CM donne son accord pour renouveler ce contrat d'assurances.

